

III

DÉVELOPPEMENT DE L'INSTITUT
(1842 à 1935)

La crise intérieure, dont la discipline des communautés ne fut d'ailleurs jamais affectée, ne porta aucune atteinte au développement de l'Institut, devenu autonome. Le P. Deshayes, en mourant, avait laissé cent trente-cinq Frères et quatre-vingt-huit établissements. Ce beau legs, les Frères allaient le faire fructifier, avec ce dévouement allègre qui caractérisera de plus en plus leur Congrégation renouvelée.

De l'étape Deshayes à l'étape Augustin, le passage était délicat. Un maître organisateur comme le P. Deshayes ne se remplace pas facilement. Il fallait aussi compter avec les aléas de la séparation, la nouveauté de l'expérience, les problèmes d'ordre financier qui allaient se poser du jour au lendemain. Or le gouvernement du Frère Augustin, abstraction faite de sa néfaste action antimontfortaine, mettait en jeu, sur le plan administratif, des qualités fort opportunes. Sa poigne, excessive en d'autres temps, maintint ce qu'il fallait maintenir, et qui eût pu facilement fléchir et se disloquer. L'oppression des esprits qui en

résultait avait une contre-partie bienfaisante. Par ailleurs, ennemi de tout confort, austère et circonspect comme il l'était, le Frère Augustin ne pouvait manquer de se signaler par une administration d'une économie sourcilleuse. On le vit bien, notamment, quand il apprit que le Frère Elie, directeur de la maison de Lille, allait se lancer dans des agrandissements qui eussent fait rendre l'âme à un trop modeste budget. Au plus aigre de l'hiver, il s'imposa quarante jours de voyage inconfortable pour étudier les devis sur place et les réduire à une mesure prudente. A l'inverse de son Maître, il ne se complaisait point en trop de chantiers.

Cette qualité ne tuait pas en lui l'initiative, mais la limitait strictement aux possibilités. Dès 1838, il avait soumis au P. Deshayes l'idée de créer un pensionnat. La réputation de l'école primaire de Saint-Laurent, tenue par les Frères, celle-là même qui remontait à Montfort et, interrompue par la Révolution, avait repris son enseignement après 1806, s'était étendue dans toute la région. Sur la sollicitation des parents et de membres du clergé, deux petits gars de Vendée avaient été acceptés comme pensionnaires. Une dizaine d'enfants avaient suivi et les demandes venaient de toutes parts. Il fallait, sans plus tarder, ou renoncer ou établir un pensionnat dans les formes légales. Le P. Deshayes donna son assentiment. En 1840, le pensionnat s'ouvrait régulièrement avec onze pensionnaires et douze externes. Il comptait cinquante externes, plus des demi-pensionnaires, en 1844 et, pour les abriter, il fallut, cette année-là, bâtir. Telle est l'origine de ce pensionnat Saint-Gabriel qui compte aujourd'hui huit cent soixante élèves pensionnaires. La gloire en remonte incontestablement au Frère Augustin... Dès 1842, il avait fait aussi bâtir, prolongeant en équerre la maison Supiot, une chapelle. Tout cela portait la marque de la plus stricte simplicité : les archivoltes et décorations diverses n'étaient pas le fait du Frère Augustin. Il ne mettait un pied devant l'autre

que si l'expérience l'avait convaincu qu'il le pouvait faire sans danger. Prudence appréciable car le temps des audaces salutaires n'était pas encore venu.

Jusqu'en 1852, il eut le titre de directeur du pensionnat, dont le Frère Michel fut, en fait, le premier et très remarquable organisateur. Le Frère Augustin était trop occupé par ailleurs pour y porter une attention quotidienne. Quelles charges n'assumait-il pas ? Comme tous les grands autoritaires, il n'avait confiance qu'en ce qu'il décidait et exécutait lui-même. Aussi prenait-il sur lui, bien souvent, ce que ses subordonnés eussent fort bien fait. C'était un tort dont il a fait l'aveu dans ses Chroniques ; il le compensait par une activité, jamais ménagée et un courage peu commun. Délesté de sa lubie bretonne et de son caractère atrabilaire, ce chef eût été suivi jusqu'à sa mort.

Il lui eût cependant toujours manqué une intelligence assez ouverte. Et aussi une culture plus étendue ; la sienne était limitée au rudiment et il semble bien qu'il mît, à ne pas l'étendre, quelque parti pris. Il n'aimait pas qu'autour de lui on ne s'y tint pas. L'esprit de pauvreté, où il voyait avec raison l'âme de la vie religieuse, l'entraînait à se défier abusivement des richesses de l'intelligence, voire à les proscrire. On l'a vu : qu'on achetât des livres qui ne fussent pas les seuls manuels d'école indispensables et il se hérissait ; qu'on apprît des langues étrangères et il criait à l'abomination. Cependant, le Frère Augustin se manifesta, dans le domaine des connaissances primaires, un excellent pédagogue. Il composa, en 1847, une « Méthode pour bien faire la classe », qui est claire, pratique et riche d'expérience.

L'influence lassallienne y est visible. Le Frère Augustin a peut-être lu la *Conduite des Ecoles*. En tout cas, de ce manuel pédagogique magistral, les principes et les applications étaient connus dans le monde scolaire et il ne les pouvait ignorer. Au reste, le P. Deshayes avait donné aux Frères l'indication de se conformer de façon générale à la pédagogie des Frères des

Ecoles chrétiennes¹. Comment ne pas s'y rallier dans l'ensemble ? Les principes et les règles s'ajustent à merveille aux données du bon sens et de l'expérience, à l'équilibre éternel des choses de l'esprit. Un modèle de cette qualité s'impose d'âge en âge à toutes les équipes enseignantes. Techniquement, l'enseignement primaire laïque lui-même en dérive. Toutefois, le P. Deshayes entendait, non que l'on en pratiquât une imitation servile, mais qu'on s'en inspirât de façon souple et intelligente. « Par méthode, précisait-il, on doit entendre plus particulièrement la simultanée plutôt que la lettre de cette méthode. » Voilà le grand mot lâché : il s'agissait de suivre la méthode d'enseignement simultané, dont Jean-Baptiste de la Salle fut le metteur en œuvre, et non celle d'enseignement mutuel dont le P. Deshayes était l'adversaire notoirement irréductible. « Vous tâchez, ajoute-t-il simplement, de faire lire et écrire les enfants comme eux (les Frères des Ecoles chrétiennes) ; tâchez donc de suivre encore leur manière de faire le catéchisme et les autres exercices de la classe, en employant autant que possible, leurs signes et les livres à leur usage. » La remarque maîtresse est celle-ci : « L'expérience peut faire trouver des moyens plus avantageux que ce qu'on a fait jusqu'à présent et si l'on se tenait strictement à la lettre de la méthode, on ne pourrait pas toujours faire usage de ces nouveaux moyens ; et comme la plupart de vos frères sont seuls dans les établissements, les exercices sont plus multipliés dans la même classe et par conséquent la méthode des Ecoles chrétiennes ne peut pas toujours avoir son entière exécution chez vous. » La recommandation a été bien entendue : en fait, les manuels à l'usage des péda-

1. Il ne pouvait, évidemment, se référer à cet égard au P. de Montfort. Celui-ci d'ailleurs n'a pas laissé de code pédagogique. Les règlements — dont quelques fragments seulement nous sont connus par Grandet et Clorivière — qu'il a édictés pour les écoles de La Rochelle, n'avaient rien qui lui fussent propres. Il appliquait simplement la méthode de Mgr de la Poype, qui s'inspirait elle-même de celle de Charles Demia.

gogues n'ont guère gouverné la pédagogie des Frères de Saint-Gabriel. La *Méthode* du Frère Augustin, elle-même, si elle a pu assurer les premiers pas d'un jeune Frère dans l'art d'enseigner, n'a jamais fait figure de prototype. Une caractéristique frappante de Saint-Gabriel est, en la matière, un empirisme à jet continu. Il reste que le Frère Augustin a été par sa méthode, agie et parlée plus qu'écrite, un excellent formateur de pédagogues.

Passer de la férule du Frère Augustin au gouvernement du Frère Siméon fut incontestablement une délicate. Parmi les raisons de grand poids à l'élire supérieur général, celle-ci ne fut pas la moindre. Tous les traits de la figure pleine et reposée du Frère Siméon exprimaient cette affectueuse douceur, cette bonté, cet amour des solutions paisibles et conciliantes qui allaient lénifier l'atmosphère de Saint-Gabriel et donner aux âmes, lassées du rude biscuit marin dont les nourrissait le Breton Augustin, un aliment plus délectable dont elles avaient grand faim. La vertu du Frère Siméon, profonde, était aussi d'une exquise humanité. Sa charité, attentive surtout au spirituel, ne négligeait pas pour autant le temporel. Qu'un postulant, nostalgique et transi, se présentât, venant de quelque lointain village, c'est par un bol de lait fumant qu'il commençait de le mettre à l'aise. La cordialité d'un bon accueil et de paroles paternelles faisaient le reste. Le Frère Siméon était d'une humilité parfaite, et, en ses quarante-six ans, où il accéda au généralat, d'une piété de novice. Limpide et ingénue, sa dévotion allait, avec un élan particulier qui porte bien la marque de Montfort, à la Vierge Marie. Il pratiquait et propagait la formule montfortaine de l'esclavage de Jésus par Marie. Il portait toujours ostensiblement son rosaire et, qu'il allât d'un point de la maison à un autre, les salutations angéliques pleuvaient de ses doigts. Saint Joseph et sainte Anne complétaient le cercle de la sainte famille dans le chaleureux foyer de son cœur. Certains traits de sa vie le signalent entré fort

avant dans l'intimité de Dieu et de ses saints et bénéficiant de faveurs insignes.

C'est dire que les dix ans de son généralat ont été un bienfait pour la vie intérieure des Frères. Le délicat problème de la vie religieuse attirait ses soins attentifs. Dans cet ordre, il fut amené à prendre une initiative importante. A cette époque — 1854 — les noviciats ne s'ouvraient pas seulement aux jeunes gens, mais aux jeunes enfants, encore en âge de collège. Cela n'allait sans inconvénients ni pour ceux-ci, ni pour ceux-là. Le Frère Siméon créa le juvénat, institution qui reçut les plus jeunes, leur ménageant pendant quelques années un régime analogue à celui d'un pensionnat d'enseignement libre de nos jours, mais dans une atmosphère de piété plus poussée, qui favorisait, sans la forcer, l'éclosion des vocations. Ainsi un double but était-il atteint : le noviciat prenait son plein sens et sa pleine efficacité à s'adresser à ceux-là seuls qui, par leur âge, en pouvaient comprendre le but et l'esprit ; d'autre part, les jeunes enfants, en qui montait un appel précoce à la vie religieuse, au lieu d'être prématurément engagés dans le noviciat, s'y préparaient par le juvénat.

Le Frère Siméon fortifia et perfectionna l'édifice pédagogique encore sommaire. Les mesures qu'il prit dans ce sens le montrent préoccupé, à l'inverse du Frère Augustin, d'étendre la culture des instituteurs. Il créa une commission, composée des Frères les plus instruits et expérimentés, qui, à l'époque des vacances, faisaient passer des examens aux professeurs. Ces examens étaient suivis de conférences pédagogiques journalières. La première année de noviciat comporta désormais des cours de pédagogie appliquée. Le novice, muni du bagage théorique indispensable, suivait, à l'école paroissiale de Saint-Laurent, la leçon du professeur habituel, puis, prenant sa place, recevait le baptême du feu. On assure que, sous les regards malins des confrères accourus et des élèves, cette expérience pédagogique se transformait,

pour le professeur apprenti, en un bain de confusion et d'humiliation dont il se fût bien passé. Il en devait cependant retirer quelque bien, même d'ordre professionnel. Le Frère Siméon eût en outre voulu que nulle fondation ne fût acceptée, pendant deux ans, pour que les jeunes Frères ne fussent pas prématurément enlevés à leur formation pédagogique. Les besoins du dehors, trop abondants et pressants, ne le permirent pas. Quoi qu'il en soit, opérants ou non, les efforts du Frère Siméon se multiplièrent en vue d'une solide préparation professionnelle. L'orientation de son gouvernement fut à cet égard assez nette pour provoquer certains Frères à composer des manuels ou traités classiques, qui furent d'excellents instruments de travail.

Comme allait se tenir le chapitre de 1862, pour le renouvellement de l'administration générale, le Frère Siméon supplia qu'on ne le réélut point. Il aspirait à rentrer dans l'ombre ; au surplus, il éprouvait que sa nature, peu faite pour le commandement, n'arrivait pas à s'y contraindre suffisamment. En quoi il voyait juste et, sans qu'il y eût péril en la demeure, il était bon qu'à son gouvernement maternel succédât non quelque roide autorité, à la manière de son prédécesseur, mais un gouvernement plus viril, mettons paternel. Un évêque exprimait cela en un charmant euphémisme : « S'il était meilleur, le Frère Siméon serait trop bon. » On aime un jugement si discrètement exprimé, tant on s'en voudrait, par une critique trop péremptoire, de contrister, par delà le tombeau, un être aussi délicieux. Comme assistant, comme directeur du pensionnat qui se développait, le Frère Siméon allait, jusqu'au 23 février 1885, où il s'éteignit, prodiguer aux siens le parfum de son âme évangélique. Les Frères virent souvent cet ancien supérieur général s'adonner, avec une joie surnaturelle, aux plus humbles travaux domestiques. S'il n'est permis qu'à l'Eglise de dire s'il fut un saint, on peut du moins convenir qu'il y ressemblait singulièrement.

Le choix du chapitre de 1862 exprima le besoin général. Pendant vingt ans, les Frères de Saint-Gabriel allaient avoir à leur tête un chef lucide et expérimenté, à la fois ferme et bon, plein de dons, apte à agir avec bonheur sur les plans les plus divers. Sa personnalité, forte et rayonnante, allait attirer sur l'Institut l'attention des élites, ecclésiastiques et laïques, de la France entière et de Rome, et le faire entrer en quelque sorte dans le circuit des grandes Congrégations. Né à Mondragon (Vaucluse) le 23 décembre 1823, le Frère Eugène-Marie avait donc trente-neuf ans. Il arrivait du noviciat que les Frères avaient aux Mées, dans les Basses-Alpes, depuis 1835 et qu'il avait dirigé pendant dix ans avec beaucoup d'autorité et de savoir-faire.

A peine désigné par le Chapitre, il s'affirma : « Vous m'avez appelé, fit-il, me voici ! » Et cette phrase figurera en tête de chacune de ses circulaires aux Frères. Nulle jactance en cela, mais l'allègre volonté de répondre à l'honneur du choix par la plénitude du don. Le zèle dévorant qu'il déploya aussitôt était nourri de vertus et de qualités humaines peu communes. Intelligence vive, aux curiosités multiples, étendue autant que pénétrante et assimilatrice, il s'était acharné, dès sa jeunesse et dans sa première maturité, au travail intellectuel, allant des sciences sacrées aux sciences profanes d'un même mouvement plein d'aisance. Il y gagna des névralgies tenaces qui, toute sa vie, le reprenaient quand il se mettait à l'étude, le quittant quand il vaquait aux devoirs de sa charge. C'était bien ce que, jeune, il avait demandé à Dieu : « On veut que j'aie mon diplôme ; que j'y réussisse, mon Dieu, si c'est votre gloire. Quant au mal de tête, laissez-le-moi comme un rappel à l'ordre, un avertissement de toujours mettre mon devoir d'état avant ma passion pour l'étude. » Cependant, jamais il ne cessa d'enrichir des fruits de l'étude son action généralice. Il savait de quoi composer son miel : il se nourrissait inlassablement des sciences religieuses et sa Bible le suivait partout. Ainsi fut-il un homme de forte et

substantielle doctrine. Une formation intellectuelle de cette qualité n'eût pu que l'incliner naturellement à prendre les jésuites pour conseils et pour modèles, si déjà l'exemple de Montfort, dont les jésuites furent les amis si compréhensifs et si sûrs, n'eût suffi à l'y entraîner. Nombre de ses initiatives majeures procédèrent de cette inclination.

Tant de solidité s'unissait chez lui au brillant d'une imagination ardente, à la chaleur du cœur, au plus vif entraînement de l'esprit, à un tempérament fougueux. Il est bon que les grands groupements humains soient parfois traversés de la flamme persuasive et rapide du midi et il était bien un Méridional, du pays de la terre ocre, parfumée de lavande et consumée de soleil. Il en avait même certains excès ; trop de proximité dans le discours et dans l'écrit, ce qui ne l'empêchait point d'ailleurs, excellent orateur, d'être plein d'idées heureuses et de vérités profondes et, bon écrivain, d'être clair, instructif et convaincant. C'est un entraîneur ; écoutez-le, recommandant à ses Frères l'abnégation : « Au premier son du réveil, nous ne ferons qu'un bond pour dire à Dieu : *Seigneur, vous m'avez appelé, me voici!* La nature criera : le temps est dur ; il fait froid... *Abnégation!* et debout ! Il pleut, il neige, l'oratoire est gelé, la chapelle est une glacière, je suis encore fatigué, le sommeil m'accable. — Debout ! Le royaume du ciel souffre violence. Renonce à ce repos d'un instant pour en mériter un qui sera éternel. » Telle est sa manière de sublimer le détail, tel est le ton.

Une éloquence si imagée déplaisait fort au Frère Augustin. Il en faisait un commentaire chagrin : « Les longs écrits sont rarement pleins de vérités, plus rarement encore nets d'orgueil et annoncent dans leurs auteurs, plus d'imagination, plus d'esprit même que de jugement. » Mais l'âme sans amertume du Frère Siméon, à écouter ou lire le Frère Eugène-Marie, s'épanouissait comme un tournesol. Les Frères, dans leur ensemble, en recevaient une ardeur redou-

blée. Quant à insinuer que le Frère Eugène-Marie fût atteint d'orgueil, il y fallait beaucoup de fiel. Il était conscient de sa valeur — « Dans le gouvernement de la Congrégation, avertissait-il, je serai moi-même et non un autre » — mais, avec la plus franche humilité, il rapportait tout à Dieu. Un jour qu'un membre de son conseil lui adressait une admonition fort véhémement, lui reprochant de ne pas assez sanctionner les fautes contre la règle, il écouta en silence. Son interlocuteur lui demandant de ne pas prendre son avertissement en mauvaise part, il répondit : « Je serais un bien pauvre homme, si je ne pouvais entendre la vérité. » Son zèle intrépide, qui avait sa source dans un esprit profondément surnaturel, ne se laissait arrêter par aucune considération humaine. Il pouvait dire en toute vérité : « Je ne crains que le péché. » Comme tous les chefs d'action entreprenants, voire audacieux, il connut pourtant, et parfois de bien pénible façon, l'incompréhension des retardataires éternels et le mécontentement des médiocres. Mais il surmontait toutes les oppositions sans blesser personne. Son dévouement aux âmes procédait du pur amour, puisé dans cette dévotion au Sacré-Cœur dont sa vie intérieure se nourrissait et qui, bien comprise, est la nourriture des forts.

Comme si rien ne devait manquer à cette réussite humaine qu'il était, une belle prestance physique le servait. Grand et de solide carrure, il avait une noble physionomie, des yeux au regard aigu et plein de feu, un vaste front, un nez aquilin, des traits fermes mais sans dureté. A travers l'enveloppe charnelle, l'âme transparaissait.

Il voulait que chaque Frère se dît : « Quelque soit le poste que je remplis, que je sois malade, infirme ou plein de santé, dès que j'ai fait profession dans l'Institut, je suis religieux et, à ce titre, obligé de travailler à mon salut et à ma perfection. Quelques heures me suffisent pour remplir strictement le devoir de l'instituteur ou du catéchiste ; mais, vingt-quatre heu-

res par jour, je suis religieux. » Celui qui écrivit cela savait le prix d'une formation religieuse en profondeur; aussi bien, est-ce dans ce sens qu'il souhaila deux réformes maîtresses, l'une et l'autre inspirées des Jésuites : les grands exercices spirituels ou retraite de trente jours, que les Frères doivent pratiquer une fois dans leur vie, et le second noviciat où les Frères, déjà engagés dans l'œuvre scolaire depuis plusieurs années, se retrempent et se renouvellent dans les pratiques de leur première jeunesse religieuse. Il ne put réaliser que la première réforme. La seconde devait l'être par un de ses successeurs, le Frère Sébastien.

Formation intellectuelle ensuite. Sur ce point, il résista inébranlablement à ceux qui, dans l'Institut même, ne voulaient, pour les Frères, que le maigre bagage d'instruction, suffisant, selon eux, à la pédagogie primaire. Dans sa circulaire du 2 juillet 1864 sur l'étude, le Frère Eugène-Marie rassembla ses arguments en un solide faisceau : « Un instituteur qui n'aime pas l'étude, s'il n'est pas digne d'instruire la jeunesse, en est assurément bientôt incapable, car il en est de la science comme de la vertu : celui qui n'avance pas, recule... Tout progresse autour de vous; seul, resterez-vous stationnaire?... Etudier pour devenir meilleur, pour être plus apte à travailler au salut du prochain et à la gloire de Dieu, comme saint Ignace, cette science n'est plus la science qui enfle, c'est la charité qui édifie et qui sauve... La Sainte Eglise inspirée d'en haut dédaigne-t-elle la science?... Quoique nous soyons les plus petits des enfants de l'Eglise, les derniers en vertus et en science, ne craignons pas cependant d'imiter notre Mère... Loin de nous emprisonner par la lettre, affranchissons-nous donc par l'esprit. Il ne faut pas immobiliser les congrégations enseignantes, mais entretenir en elles ce mouvement doux et fort qui vient du ciel. » Comme le Frère Eugène-Marie écrivait ou parlait, il agissait. La grande réforme que, sur ce plan, il prépara et réalisa, fut le passage du primaire au secondaire. Il groupa à Lille de jeunes religieux, sous la direction de

quelques jésuites, qui, par des cours de mathématiques, de littérature et de philosophie les formèrent à leur mission nouvelle. De ces cours sortirent les premiers cadres professoraux de l'enseignement secondaire dans l'Institut. Ces étudiants eux-mêmes devaient plus tard, dans les scolasticats réorganisés, former d'autres professeurs. Ainsi, à l'école primaire qui était et resterait l'axe de l'Institut enseignant, allaient s'adjoindre des collèges conduisant leurs élèves au brevet supérieur et au baccalauréat. Le pensionnat Saint-Gabriel qui, malgré son importance croissante, ne menait les élèves que jusqu'au brevet simple, allait être le premier à bénéficier de l'orientation nouvelle. Dans le programme devaient entrer les langues étrangères.

Telles furent les entreprises capitales d'un gouvernement fécond. Ce qui se traduit malaisément en chiffres ou en dates, c'est l'entrain que cet animateur communiquait à tous les échelons de l'Institut, le halo de sympathique attention qui l'entourait, ainsi que son œuvre, cette émulation dans les études et l'apostolat qu'il suscitait. Les postes se multipliaient dans un nombre croissant de diocèses. Le nombre des Frères avait passé de 534 à la fin du généralat du Frère Siméon, à 804, répartis en 134 écoles. Mais rien assurément, en ces résultats si remarquables, n'était cher au Frère Eugène-Marie comme d'avoir centré la piété de ses Fils sur le cœur divin de leur Maître. Les chapitres de 1867, 1872, 1877, 1882 le réélirent, témoignage saisissant d'une unanime et reconnaissante confiance. Nul doute qu'il eût été réélu encore, si la mort n'avait passé. Le 28 février 1883, une rupture d'anévrisme emportait, en quelques minutes, ce chef magnifique. Il n'avait que soixante ans, mais son œuvre était faite.

En vrai chef, le Frère Eugène-Marie savait discerner les hommes de valeur et les placer aux postes névralgiques. Avant d'être élevé au généralat, il avait remarqué, chez un Frère, que son extrême modestie aurait fait facilement oublier, des qualités de fond dont il faisait grand état. A peine élu, il avait nommé le Frère

Hubert, qui avait alors trente et un ans, maître des novices, fonctions que celui-ci remplit supérieurement pendant treize années. En 1877, le Frère Hubert était premier assistant. Le 30 mars 1883, le chapitre général le plaçait à la tête de l'Institut. Il dit alors, s'adressant aux Frères : « Je vous porte dans mon cœur et me sens disposé à me dévouer pour tous et pour chacun. Vos peines seront mes peines, vos joies seront mes joies... C'est par votre droiture, votre piété franche, votre modestie, votre régularité, en un mot par votre esprit religieux que vous gagnerez de plus en plus mon estime et ma confiance. » Ces quelques mots, simples et vrais, donnent la note de son généralat. Son intelligence n'avait pas le brillant et l'envergure de celle du Frère Eugène-Marie ; elle était cependant vive et pénétrante. Il savait faire preuve, selon les cas, de doigté et d'énergie. Mais sa caractéristique était précisément cet esprit religieux qu'il recommandait à ses Fils. Il appliqua à l'exercice du gouvernement la pondération, le ferme bon sens, le jugement si sûr qui avaient marqué sa première jeunesse d'une précoce maturité. Son prédécesseur apportait à une action de conquête l'effervescence de son Midi rayonnant. A maintenir, à perfectionner sans cesse, le Frère Hubert s'affirmait le Vendéen-type qu'il était : calme, tenace, réfléchi, allant jusqu'au bout de ce qu'il avait reconnu comme raisonnable et bienfaisant, de cette allure égale et tranquille du paysan de son pays, au long des sillons.

Sur le double plan de la formation religieuse et de la formation intellectuelle, il confirma et poursuivit l'œuvre du Frère Eugène-Marie. Une de ses décisions, qui va plus loin qu'un profane ne pense, fut de séparer nettement juvénat, noviciat et scolasticat, chacune de ces institutions étant désormais dotée d'un habitat et de cadres propres. Jusque-là, juvénistes, novices et scolastiques étaient plus ou moins confondus, ayant mêmes professeurs et même local. L'ensemble des scolastiques fut groupé dans la Mayenne, à Clavières.

Ainsi, de généralat en généralat, s'intensifiait l'effort pour soustraire la période de formation, dont tout l'avenir dépend, aux improvisations et confusions du dedans comme aussi aux sollicitations prématurées du dehors. Le problème n'était pas particulier aux Frères de Saint-Gabriel ; il se posait avec plus ou moins d'acuité pour toutes les Congrégations, surtout enseignantes, après la Révolution, et particulièrement dans la première moitié du XIX^e siècle. Il fallait se réorganiser, reconstituer des élites, des cadres, les former ; or, à ce labeur vital, s'opposa l'appel du champ de bataille catholique, les besoins des âmes sevrées de pasteurs, des familles privées d'écoles. A Saint-Gabriel, comme ailleurs, il avait fallu, pendant de longues années, envoyer des Frères dans les postes de campagne, après quelques mois seulement d'un noviciat qui n'était qu'un juvénat prolongé. La réaction contre cet état de choses, inaugurée méthodiquement par le Frère Eugène-Marie, fut facilitée au Frère Hubert par un recrutement abondant. Il devait laisser à l'Institut, après son généralat, 1.323 sujets, qui permettaient de fournir en professeurs 166 écoles.

Sur le plan intellectuel, le Frère Hubert n'innova pas. Aussi bien, tous les jalons essentiels avaient-ils été posés par son prédécesseur. Il s'appliqua avec bonheur à généraliser et à centraliser les initiatives prises. Il décida que le centre de direction des études serait la Maison-Mère. Des programmes enregistrèrent et codifièrent les réformes pédagogiques éparses. Par là, il apparaît que le Frère Hubert était bien l'homme qu'il fallait pour succéder au Frère Eugène-Marie et donner à son œuvre la garantie de la durée. Après l'entraîneur, le créateur abondant, devait venir l'administrateur ; à l'élan ardent et touffu, devait succéder la coordination des mouvements, la régulation du courant. Le grand mérite du Frère Hubert est d'avoir compris que là était sa tâche et de s'y être tenu.

Un trait éclatant traverse la grisaille discrète, où, pour le plus grand bien de l'Institut, il s'est confiné.

En septembre 1888, le Frère Hubert réalisait un rêve déjà ancien, par une fondation au Canada. Les six Frères qui partirent, ce mois-là, pour les rives du Saint-Laurent, allaient réussir et proliférer, au point de donner à l'Institut une magnifique province. C'est une grande date dans l'histoire des Frères de Saint-Gabriel et c'en est une autre, non moins éclatante, que celle du dixième chapitre général qui, comme on le verra plus loin, prit officiellement position sur la question de la filiation montfortaine.

Le Frère Hubert n'en continuait pas moins à penser, dans son humilité, qu'il était la cinquième roue du carrosse. Quand, en 1893, il fut réélu, il soupira : « Jamais croix ne m'avait tant coûté. » Il ne l'en porta pas moins vaillamment jusqu'en 1898, où le douzième chapitre général consentit à le laisser rentrer dans l'ombre. Il occupa ses cinq dernières années aux fonctions de maître des novices. Et c'était bien ainsi. Il avait passé sa vie à surnaturaliser toutes choses, en lui et autour de lui, et rien ne l'attirait qui ne fût dans la lumière de Dieu.

Depuis les décrets de 1880, les signes avant-coureurs de la persécution religieuse se précipitaient. Ils donnaient au Frère Hubert de lourds soucis. Mais il appartenait au Frère Martial, élu supérieur général le 15 avril 1898, d'affronter le gros de l'orage et d'en porter les crucifiantes conséquences. Nul choix ne pouvait être meilleur. C'était un homme fort, aux robustes épaules, bien fait pour le commandement. Comme il en était du Frère Eugène-Marie, son être physique révélait une âme de chef. De haute taille et de noble attitude, il en imposait. La bonté de son cœur, qui était grande, n'amollissait pas les fermes traits de son visage ; transparaissant dans le regard, intelligent et direct, elle ne se livrait pas à l'interlocuteur comme une concession mais comme un soutien. Né au cœur de l'Auvergne, il tenait de son pays natal équilibre et solidité. Haussé aux suprêmes responsabilités à une époque déchirée par la passion

antireligieuse, l'histoire de son généralat est l'histoire de son combat. La lutte trouva un lutteur à sa taille.

Il avait déjà fait ses preuves. Maître des novices pendant vingt ans, il s'était affirmé un formateur de grande classe. Assistant du Frère Hubert depuis deux ans quand il accéda au généralat, ce fut sur les conclusions de son enquête auprès des Congrégations enseignantes que le Frère Hubert institua le scolasticat de Clavières. Il apportait à tout une rare puissance de travail. Devenu supérieur général, il sembla qu'il se surpassait. Dans les années troublées qui précédèrent le coup de tonnerre de 1901, bien que son regard lucide discernât l'approche de l'orage, il vaqua, avec un parfait sang-froid, aux affaires ordinaires de l'Institut, stimulant les études, provoquant la rédaction et l'édition par l'Institut de nouveaux livres scolaires, multipliant les fondations. Une quinzaine d'établissements surgirent ainsi de 1898 à 1901. Face à la médiocrité haineuse qui déjà poussait Combes aux avenues du pouvoir, il élargissait donc, loin de le restreindre, le champ apostolique de ses Fils.

Au point de développement où en était arrivé, en France, l'Institut, comment le Frère Martial, si agissant, n'eût-il pas médité de lui faire franchir les frontières ? Il s'y trouva doublement engagé par la menace qui pesait sur lui. L'éventualité n'était que trop à craindre de la fermeture des établissements congréganistes ; il fallait s'assurer des postes de repli qui fussent en même temps des postes de conquêtes. On lui propose des écoles en Belgique, à Tournai et à Thuin ; il accepte. Mais son regard va plus loin : c'est une caractéristique de l'apôtre que la nostalgie des terres païennes où planter l'étendard de la foi. C'est ainsi que d'autres postes sont fondés au Gabon — Libreville et Lambaré — sur la côte des Somalis, à Djibouti, enfin en Abyssinie. Plus tard, cette fois sous le coup des lois de proscription, ce seront le Siam, Madagascar, les Indes. Sous le gouvernement du Frère Martial, l'Institut de Saint-Gabriel est entré dans la phase universelle

de son existence. Le temps n'était pourtant pas si lointain — quelque quatre-vingt-cinq ans — où quatre Frères, l'un faisant l'école, les trois autres s'affairant aux carrés de choux de l'enclos du Saint-Esprit, semblaient attendre que s'épuisât à jamais, en leurs vieux membres, la sève des premiers compagnons de Montfort. Epopée si rapidement conduite que, d'un bout à l'autre de cette courbe apostolique, une seule vie d'homme pourrait tenir.

Nous voici donc arrivés à cette période très amère où la France officielle et une large part de la France administrée se refusaient, jusque sur le terrain légal, à reconnaître tout ce que la grandeur historique du pays doit à la vitalité chrétienne et de quel inestimable appoint étaient les Congrégations en général, et les Congrégations enseignantes en particulier, pour la défense des fondements intellectuels et moraux de la société française. La partie se jouait sur la double équivoque de la laïcité et du cléricisme. Ce qui, en réalité, se trouvait en cause, c'était d'une part, non la laïcité — nul catholique sensé ne songeait à attaquer le fait de l'Etat laïc — mais le laïcisme, laïcité agressive et religion d'Etat, et non le cléricisme — intrusion abusive du spirituel dans le temporel et, comme tel, condamné par l'Eglise elle-même — mais les forces religieuses. On ne voulait pas d'une libre et loyale concurrence, qui eût pu susciter une saine émulation; on n'entendait pas se borner à freiner telles ou telles manifestations isolées d'un cléricisme authentique; on voulait supprimer les Congrégations enseignantes, c'est-à-dire la source religieuse de l'enseignement. L'histoire « juridique » de l'affaire congréganiste le prouve surabondamment. C'est en fait une série de dénis de justice qui, au regard de l'histoire impartiale, apparaît comme une comédie à ce point saturée de moliéresque amertume qu'on ne peut, Français, l'étudier de près sans en ressentir un sentiment de gêne, de confusion, et, dans la bouche, comme un goût de cendres.

A cette offensive, qui usait de tous les moyens et des pires — accusations et procès d'immoralité, de sévices, haros sur des thésaurisations clandestines, etc... — répondit une dispersion dans les réactions, une confusion et une hésitation dans les esprits, une absence de directives précises et surtout de direction commune qui, sous cet angle, ne fait pas de cette période une belle page de l'Eglise de France. Préparée et annoncée depuis 1899 par toute une jurisprudence sectaire, la loi du 1^{er} juillet 1901, sous couleur de liberté d'association, ligotait les congrégations dans un règlement aux multiples lacets. Elle édictait, comme on sait, qu'aucune congrégation ne pouvait se former ni exister licitement sans une autorisation donnée par une loi qui devait déterminer les conditions de son fonctionnement. Les congrégations, existant en fait au moment de la promulgation de la loi, devaient demander l'autorisation dans un délai de trois mois. Toute congrégation, qui n'aurait pas sollicité l'autorisation dans les trois mois, devrait se disperser et il serait pourvu à la liquidation de ses biens.

Fallait-il, ne fallait-il pas solliciter l'autorisation ? Dès le début de 1901, où se dessinait l'orientation de la future loi, le sentiment du Frère Martial n'était pas douteux. Il avait pris le parti d'une tenace résistance passive. « Moins on veut de nous, écrivait-il dans une circulaire aux Frères, plus nous nous imposerons... Restons à notre poste, laissons-nous arrêter, dépouiller, maltraiter, mais ne nous lassons pas dans la lutte. » Seulement, pour suivre une telle ligne de conduite, il fallait qu'elle fût adoptée par les plus puissantes congrégations, et il n'en fut rien; au lieu de faire front commun, chacune s'appliqua à se sauver elle-même, sans souci des voisins. Comme allait expirer le délai indiqué par la loi pour le dépôt du dossier et la demande d'autorisation, le Frère Martial tenta un suprême effort. Dans la dispersion générale, huit congrégations, dont les Frères de Saint-Gabriel, s'étaient unies pour adopter une formule commune.

Le Frère Martial provoqua la réunion de leurs supérieurs majeurs qui se tint les 16 et 17 septembre 1901 ; il se fit personnellement accompagner de l'avocat de Saint-Gabriel, M. de Lacoste, du barreau de Niort, pour plaider, avec plus d'autorité juridique, le maintien du statu quo. Le Frère Martial souhaitait, quant à son Institut, faire valoir les approbations légales antérieures — celles de 1823 et 1853, toujours valables — pour n'avoir pas à produire de nouvelles demandes d'autorisation et il espérait rallier à cette attitude les sept autres Instituts. Petit nombre, mais suffisant pour étayer une résistance à laquelle un Institut isolé ne pouvait prétendre. Le résultat, le Frère Martial nous l'apprend en clair, dans sa circulaire du 25 janvier 1902 : « Un concours de circonstances, qu'il est inutile de rappeler ou de qualifier, amena, à tort ou à raison, au milieu de toutes les bonnes volontés unies, un effondrement général et complet. La mort dans l'âme, les derniers, nous faisons le dépôt de notre dossier, le 27 septembre¹. »

Les événements devaient montrer que le point de vue du Frère Martial était, non seulement le plus courageux, mais le plus lucide. Dans la circulaire précitée, le Frère Martial pouvait encore écrire : « Nos écoles fonctionnent comme par le passé... le nombre des enfants qui les fréquentent n'est pas inférieur à celui des années précédentes. En plusieurs endroits même, il y a plutôt augmentation. Les populations chrétiennes se montrent partout très attachées aux Frères et sont heureuses de leur témoigner, en toute occasion, leur sympathie et leur dévouement. » C'était précisément ce qu'en haut lieu on ne voulait pas. Le 7 juin 1902, Combes accédait au pouvoir. Cet ancien séminariste, ce lettré qui choisissait comme sujet de

1. Il est à noter que le Saint-Siège, par une lettre de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers du 10 juillet 1901, avait fait connaître que « pour éviter des conséquences très graves, il permettait, à certaines conditions, que les Instituts non reconnus demandent l'autorisation. » C'était, pratiquement, laisser les Congrégations libres de leur décision.

sa thèse de doctorat ès lettres la *Psychologie de saint Thomas* et la *Querelle de saint Bernard et d'Abélard*, allait une fois de plus prouver qu'il n'y a pas plus acharné adversaire de l'Eglise qu'un ancien homme d'Eglise. Le 27 juin 1902, un premier décret prononçait la fermeture de cent vingt-cinq écoles où enseignaient les membres de congrégations autorisées. En juillet, par une simple circulaire ministérielle, Combes ordonnait, dans un délai de huit jours, la fermeture de deux mille cinq cents écoles libres. Les recours formés contre le décret du 27 juin furent rejetés. Diverses mesures vexatoires suivirent, auxquelles la loi du 24 décembre 1902 donnait, après coup, apparence de légalité. La loi du 17 juillet 1904 aggravait les dispositions antérieures. La comédie juridique continuait. Il devenait évident que le couperet de cette guillotine sèche n'épargnerait aucune congrégation enseignante. D'ailleurs, le 4 juillet 1902, Combes, répondant à la Chambre à l'interpellation de Denys Cochin sur le décret du 27 juin, avait déclaré sans ambages : « C'est le premier acte et cet acte sera prochainement suivi d'autres actes. »

Sur ces entrefaites, le Frère Martial, par une circulaire du 21 janvier 1903, annonçait la convocation du treizième chapitre général aux fins d'élections de la nouvelle administration générale. Or, deux mois après, tombait, sur l'Institut de Saint-Gabriel, le coup fatal. Le 18 mars 1903, en effet, la Chambre, par 300 voix contre 257, refusait de discuter les articles du projet de loi relatif à la demande d'autorisation, formée par vingt-cinq congrégations enseignantes, dont, précisément, les Frères de l'Instruction chrétienne de Saint-Gabriel. Elle ne se souciait même pas de faire précéder, d'un simulacre de jugement, ces condamnations à mort.

C'est dans ces conditions que devait s'ouvrir le chapitre général du 17 avril 1903. Le douloureux dilemme était posé : ou refuser de s'incliner, ne céder qu'à la force et, dispersés, tenter de se retrouver, ou se

séculariser, c'est-à-dire renoncer à la vie religieuse. Les malheureux religieux, visés par la loi, attendaient des directives. Or Rome se taisait. Du côté de l'épiscopat, flottement, dès que, des protestations solennelles et des condamnations de principe, il fallait passer à des instructions pratiques. Enfin, une tendance se dessina qui rallia, non l'unanimité, mais une grande partie de l'épiscopat : pour sauver les œuvres — ces écoles à quoi, justement, les évêques tenaient tant — il fallait exiger des ouvriers le sacrifice de leur état religieux. Mgr Catteau, évêque de Luçon, était, très nettement, de ceux qui pensaient de la sorte. Il prêtait, comme ses collègues de même sentiment, une oreille favorable aux propos des juristes, et ceux-ci militaient contre la résistance. Les juristes, fournisseurs et commentateurs de textes, ne sont point faits pour suggérer des solutions héroïques. Cependant, ils furent ceux qu'on écouta. M. de Lacoste, l'avocat de Saint-Gabriel, qui opinait en 1901 pour que l'on ne fit point de demandes d'autorisation, conseillait en 1903, qu'on s'inclinât, sans quoi, disait-il, l'on perdrait tout. Mgr Catteau décida de présider lui-même le chapitre général, et s'y rendit, accompagné de M. de Lacoste.

C'était trancher le débat avant qu'il ne s'ouvrit. L'Institut des Frères de Saint-Gabriel était alors une congrégation diocésaine et, comme telle, relevait directement des évêques, partout où il était établi, non de Rome. Le chapitre général, bien qu'animé, à la suite du Frère Martial, de l'esprit le plus généreusement combatif, ne pouvait que s'incliner devant une directive aussi précise¹, qui d'ailleurs fut formulée comme un ordre. Par ailleurs, M. de Lacoste, au nom des paperasses, déclarait l'acceptation nécessaire. Comme autant d'épouvantails, il agitait des textes.

1. Les Frères savaient, au surplus, que les intérêts diocésains étaient profondément engagés en cette affaire. Les écoles primaires qu'ils dirigeaient étaient des écoles paroissiales.

L'évêque levait le scrupule religieux ; l'avocat faisait entrevoir la vindicte de la loi. Un morne découragement succéda à l'ardeur. C'est dans cette atmosphère pénible que la sécularisation fut décidée en principe, les Frères restant libres d'opter, individuellement. En cette année 1903, l'Institut comptait, avec les sujets encore dans les maisons de formation, 1.500 Frères, répartis en 180 maisons. Le nombre de leurs élèves s'élevait à 21.000. Ces chiffres mesurent l'ampleur du sacrifice demandé.

Avec son habituel esprit de résolution, le Frère Martial s'applique à le circonscrire. Déjà, il avait ouvert à l'Institut des débouchés à l'étranger. Des Frères avaient été envoyés par lui en Belgique, en Hollande, en Suisse, en Italie, en Espagne, en Angleterre, pour repérer les bases de fondations possibles. Quand il fallut obéir à l'ordre de dispersion, un grand nombre de Frères reconstituèrent en chacun de ces pays des communautés. Leur histoire, que nous dirons plus loin, fut brillante. Il n'en alla pas de même des Frères demeurés dans le vieux pays. Parmi ceux-là, les plus éloignés de la Maison-Mère écrivirent pour recevoir des instructions. Il ne leur fut pas répondu. La poste était peu sûre, la correspondance surveillée. Les magistrats, que manœuvrait la politique, eussent facilement forgé, à l'aide de textes habilement « sollicités », des griefs de sécularisation fictive ou autres. Au reste, les supérieurs eussent-ils osé donner des instructions ? Ils craignaient bien trop qu'elles heurtassent le clergé à tous les échelons. Combien de Frères ne quittèrent l'Institut que faute de ces directives !... Ceux qui purent rejoindre le Frère Martial furent reçus par lui, l'un après l'autre dans son cabinet. Devant lui, ils avaient signé, et lui-même contresigné, une déclaration attestant qu'ils avaient cessé, volontairement et de leur plein gré, de faire partie de la congrégation. Et chacun de poser la question angoissée : « Mais enfin, est-ce pour de bon ? — Non, répondait fermement le Frère Martial, c'est une fiction. »

Mais Mgr Catteau ne l'entendait pas ainsi. Il avait relevé les Frères de leurs vœux ; il les déclarait libres de tous engagements religieux, et ayant, en conscience, le droit de vivre dans le monde comme s'ils ne l'eussent jamais quitté. Mgr Rumeau, évêque d'Angers, convoquait tous les Frères sécularisés, à la trappe de Bellefontaine, et leur déclarait que leur congrégation n'existait plus et qu'ils n'avaient, en conséquence, d'autre supérieur que leur évêque. Dans les divers postes de ville ou de campagne, où l'ordre de dispersion avait surpris les Frères, le clergé leur distribuait des conseils contradictoires et généralement mal inspirés. Engoncés dans leurs habits civils, qu'ils s'étaient procurés hâtivement, qui étaient plus ou moins à leur taille, devenus gauches et hésitants d'alertes et débrouillards qu'ils furent, doutant toujours, pour la plupart, s'ils étaient ou non religieux encore, ils se trouvaient comme frappés d'inhibition. Une peur obscure, mais toute-puissante, où entrait, plus encore que la crainte du gendarme, celle de risquer l'existence de leurs écoles, les saisissait pour la plupart, traqués comme ils l'étaient, toujours sous le coup de perquisition ou d'arrestation, trouvant souvent à leur porte le gendarme venu pour s'assurer s'ils étaient sérieusement sécularisés. Ils n'osaient engager les moindres démarches, redoutant de compromettre leurs supérieurs et leur Institut. Ainsi vit-on cette triste chose : à peine quelques rares Frères présents aux obsèques du Rév. Frère Hubert, ancien supérieur général, en février 1904. Même cas à la retraite annuelle à Saint-Laurent. La grande majorité n'avait osé venir, pour ne pas donner prétexte au délit redoutable et toujours menaçant : reconstitution de congrégations non autorisées... Puis, la nécessité de vivre pressant, chacun se mit en quête d'une situation, d'un métier. Les uns y végétèrent, quelques-uns y réussirent et même trop ; ce n'est pas à la légère que la vie de communauté est considérée comme l'axe de l'état religieux. Puis, la plupart pensaient qu'ils étaient réellement

relevés de leurs vœux, puisque l'évêque les en assurait. Isolés, ils prenaient peu à peu le pli civil. Certains se marièrent, souvent sur les conseils des curés qui voulaient avant tout sauver les œuvres. Nombre de Frères cependant tinrent bon, continuèrent de se considérer comme religieux et guettèrent patiemment l'occasion de se retrouver.

Une communauté échappa à la débandade, celle qui formait les cadres du pensionnat de Saint-Laurent, alors en pleine prospérité. En déclarant le pensionnat collège diocésain, en nommant, comme supérieur, un prêtre séculier, l'abbé Limousin, Mgr Catteau sauva l'établissement. Du même coup, il donnait au Révérend Frère Martial, l'ordre de le quitter. Il y mit toutes les formes qui convenaient à l'égard d'un religieux dont il estimait hautement la valeur et la vertu, mais, enfin, il le donna. Le 20 juillet 1903, une magnifique cérémonie d'adieux, organisée à l'occasion de la distribution des prix, entoura le Frère Martial d'un unanime regret, qu'atténuait une espérance invincible. L'évêque était là, entouré des sénateurs et députés de la Vendée, de magistrats, de nombreux prêtres et notabilités, d'une foule d'anciens élèves et d'amis. Le 7 septembre, le Révérend Frère Martial quittait la Maison-Mère¹.

Il établit sa résidence et, bien entendu, celle de l'administration générale, en Belgique, à Péruwelz jusqu'en juillet 1906, puis à Etterbeek. De là, il partait visiter les maisons de l'Institut, tant au Canada qu'en Europe ; son inlassable activité le portait partout ; il

1. En 1903, la situation générale se présentait ainsi : la Congrégation de Saint-Gabriel était divisée en cinq provinces, dont trois seulement — le Midi, le Centre et le Canada — étaient administrées par un Frère provincial. L'Ouest et le Nord l'étaient directement par le supérieur général et ses assistants.

Sous le coup de la persécution, la province du Nord disparut, à l'exception des maisons de Tournai et Thuin. La province de l'Ouest ne s'expatria pas, Maison-Mère et pensionnat étant situés dans le même établissement, Mgr Catteau, en sauvant celui-ci, sauva celle-là. La province créa la mission

veillait, en chaque poste, à stimuler le progrès pédagogique et l'approfondissement de la vie religieuse. Il voyait peu à peu la situation se redresser en France, et une certaine lassitude, un certain dégoût aussi, et comme une honte inavouée, succéder, jusque dans les sphères officielles, au sectarisme ignominieux des années cruelles. Rome avait enfin donné ses instructions; les vœux des « sécularisés », présumés abolis, restaient valables; le Pape encourageait à une reprise, discrète, prudente, mais persévérante, du regroupement. Le Frère Martial se multiplia pour communiquer, en tous lieux où ils étaient, ces consignes aux Frères; les timorés retrouvaient courage, les incertains lumière et fermeté, nombre d'amollis regagnèrent les voies de l'ascétisme religieux. Et ce fut le commencement du renouveau. Comme des difficultés d'interprétation subsistaient encore, du fait des solutions diverses ou même contradictoires indiquées par les évêques, le Révérend Frère Martial s'en fut à Rome et le Pape lui dit : « Si vous étiez approuvés par Rome, tous ces obstacles seraient aplanis. » Ce trait de lumière indiquait la voie à suivre. Le Révérend Frère Martial s'y engagea aussitôt. Les démarches aboutirent le 4 février 1910; le décret de louange et l'approbation *ad experimentum* de l'Institut Saint-Gabriel étaient publiés. L'approbation définitive devait suivre en 1916. L'Institut allait retrouver du coup ses possibilités d'extension et l'aisance de ses mouvements.

Le Révérend Frère Martial était en Espagne, quand la guerre de 1914 éclata. Il était de ces hommes pour qui le péril est un appel. Il se hâta de rentrer en Belgique. De là, autant que le lui permettaient les entra-

des Indes et envoya des Frères en d'autres postes à l'étranger.

La province du Midi se réfugia à San Remo, en Italie, et y fonda un district, tout en gardant la charge de la mission d'Abyssinie. La province du Centre émigra en Espagne et, de cette installation fortuite, naquit une province nouvelle.

La persécution, qui éprouvait si rudement les provinces métropolitaines, favorisa la province du Canada; les nombreuses recrues qui lui furent envoyées lui permirent d'étendre notablement son champ d'action.

ves de l'occupation allemande, il se préoccupa de maintenir le lien entre les membres dispersés de sa famille religieuse. La paix revenue, il donna ses soins à la préparation du seizième chapitre général. Réélu le 17 avril 1903, le 23 avril 1908, le 17 avril 1914, le Révérend Frère Martial espérait bien ne plus l'être cette fois. Or il le fut. Les Frères entendaient garder pour chef l'homme fort et le religieux surnaturel qui avait supérieurement soutenu l'Institut dans les deux pires tourmentes qui l'eussent jamais secoué. Le Révérend Frère Martial apprit avec larmes son maintien au poste suprême. Mais, comme toujours, il fit face à la tâche nouvelle avec son intrépide allant. Seulement son organisme était atteint en ses profondeurs par tant d'alarmes et d'épreuves. Comme il entra, le 26 mai 1922, dans la cabine du navire qui, de Liverpool, devait le conduire au Canada, son cœur fléchit soudain. Il ne put que murmurer : « Je m'en vais » et il s'en alla en effet, vers le Christ qu'il servit si noblement. Sa vie intérieure avait toujours été pleine de lui. Soucieux d'entrer de plus en plus profondément dans l'intimité divine, il allait souvent, de passage à Paris, s'abreuver de lumières surnaturelles auprès de ce grand mystique de l'école du P. Lallemand que fut le Père jésuite de Maumigny, cet ascète dont le seul regard, dans la face décharnée, disait la présence de Dieu. Une référence de cette qualité est à elle seule une indication maîtresse sur l'âme du Révérend Frère Martial.

Après un tel généralat, celui du Frère Sébastien peut sembler terne. Le nouveau supérieur général, élu le 29 décembre 1922, n'eut pas en effet à exercer ses hautes fonctions en ces circonstances dont l'éclat et le pathétique se reflètent sur les hommes. L'époque tranquille de l'entre-deux-guerres ne nécessita pas l'exercice d'un héroïsme extérieur. Elle ne connut pas, malgré une tentative que la réaction catholique fit avorter, la persécution religieuse. Les religieux ayant prouvé, une fois de plus, par le sacrifice de leur vie, ou leur bravoure sur le champ de bataille, qu'ils s'égalèrent aux

meilleurs des Français, refusèrent de partir et ne partirent pas. Les Frères de Saint-Gabriel qui avaient perdu vingt et un des leurs et totalisé un nombre impressionnant de décorations, n'étaient pas à l'arrière-garde. Les uns et les autres reprirent leurs postes d'enseignement. La France officielle n'eut pas le courage d'abroger les lois iniques, échelonnées de 1901 à 1904, mais elle les laissa à l'état de lettre morte. Donc, aucune fièvre dans l'atmosphère. Par ailleurs, le Frère Sébastien n'avait pas les qualités brillantes qui enchantent ou électrisent les hommes ; il était tout en solidité, très intelligent, mais d'une intelligence horizontale, au cheminement mesuré et méthodique. Dans le milieu où s'écoula son enfance, celui de l'artisanat paysan, on le disait « bien malin », ce qui équivalait, dans le langage populaire, à reconnaître une sagacité dont il témoigna en effet à un rare degré. Son bon sens robuste et son jugement sûr, qualités si précieuses au gouvernement religieux, et qui avaient certainement beaucoup contribué à l'élever au généralat, s'exprimaient en formules d'une précision mathématique et dépourvues de vains ornements. De fait, il avait le tour d'esprit scientifique. Etant assistant général, il lui plaisait, en cours de voyage, de lire, dans le train, un manuel de géométrie, comme d'autres, au rythme cahotant des wagons, aiment à bercer leurs songes. On ne s'étonnera pas, après cela, qu'il fut de pied en cap, physiquement et moralement, un homme grave. Il ne plaisantait jamais, supportait qu'on se récréât mais n'y poussait pas. Dans ces conditions, lui rendre visite, c'était sacrifier l'agréable à l'utile ; comme son abord froid ne se dégelait guère et qu'il parlait peu, les hésitants, les timides restaient en transes. Mais ceux qui avaient le courage de surmonter ces apparences et de s'ouvrir à lui, comme ils l'eussent fait au plus chaleureux des conseillers, n'avaient pas à le regretter.

Il était en effet la sagesse même et la vertu. Son intelligence comme son labeur l'avaient doté d'une

forte culture. Premier Frère de Saint-Gabriel à passer — et avec succès — l'examen du baccalauréat spécial, il faisait partie du groupe qui s'y était préparé sous la direction des jésuites de Lille. Professeur au pensionnat Saint-Gabriel, il s'y affirma pédagogue excellent. Maître des novices, puis, en 1898, cinquième assistant, il continua, dans ces fonctions, à sa manière lente et efficace, de s'assimiler et de repenser les matières et les affaires dont il eut à traiter. En 1903, en même temps que la charge de protecteur, agréé par le gouvernement, des Frères âgés qui restaient à la Maison-Mère, il avait assumé celle d'économiste général, singulièrement délicate et complexe en ces temps troublés. Ce scientifique y excella si bien qu'il eût pu en remonter à un banquier. Des expériences, à ce point diverses et réussies, rendaient fructueux les avis et les directives du supérieur général qu'il devint à soixante-deux ans.

Sa vertu portait la marque de son tempérament ; elle se signalait par une conscience exacte, rigoureuse, sans fissure ni défaillance. On pouvait vraiment dire de lui qu'il était la règle vivante. Au reste, sa froideur ne signifiait pas rigueur et si sa réelle bonté ne s'épanchait guère, elle se manifestait cependant par une indulgente compréhension à l'égard de la faiblesse humaine. Sa vie surnaturelle avait des profondeurs que ne trahissaient pas ses circulaires, riches d'enseignement spirituel mais dont la forme et le fond restaient livrés à l'inconsciente tyrannie d'un esprit exagérément méthodique. Le secret de son âme apparaît pourtant dans certaines notes et relations qu'il a laissées. Tel récit d'une communication qu'il eut avec l'au-delà impressionne d'autant plus qu'il est conté avec la froide précision d'un rapport administratif, et, par là, incline à penser que le Frère Sébastien ne fut pas, ce jour-là, victime d'une illusion. Malgré tout, tant d'objectivité scientifique, en matière si émouvante, déconcerte ; le tempérament suffit-il à l'expliquer ? Il semble qu'il y ait là aussi quelque défense contre soi-

même. Il est difficile de rendre compte d'un homme si fermé.

La principale création du Frère Sébastien porte précisément au centre de la vie intérieure du religieux. Il réalisa en effet le second noviciat, décidé en principe par le Frère Eugène-Marie, ce temps de reprise de la ferveur originelle, des ardeurs sacrées d'une vocation qui commença de s'accomplir. Le premier, Ignace de Loyola l'avait conçu et appliqué dans sa plénitude par le *Troisième an*. Pour une moins longue durée — trois mois, — le noviciat des Clématites à Boechout (Belgique) rassembla, chaque année, une quinzaine de Frères, de trente à quarante ans, en une nouvelle probation. Le Frère Sébastien assura à cette institution des cadres parfaits et une atmosphère vraiment ascétique. Il n'est signe plus certain de la vitalité d'un Institut religieux que cette volonté efficace de retour aux origines. Si tant d'Ordres religieux ont eu besoin d'une réforme, s'ils étaient comme vidés de leur sève, c'est que, cédant à la routine ou à la facilité, ils s'étaient trop éloignés de la source première.

Les douloureux événements de 1901-1904 n'avaient pu manquer de retentir sur les effectifs de l'Institut — moins cependant qu'on n'aurait pu craindre. Devenu de droit pontifical, il rayonnait sur plusieurs continents; il avait acquis définitivement ses titres de catholicité¹.

Depuis 1875, la question de la filiation montfortaine avait continué à se développer, prenant d'année en année plus d'ampleur et même un caractère inattendu. Et d'abord, contrairement à ce qu'on eût pu penser, le Frère Eugène-Marie, supérieur général quand le

1. Déchargé de ses fonctions, le Frère Sébastien rentra dans le rang avec joie et simplicité. Il accepta un professorat au Scolasticat de la Mothe-Achard et mourut, avec sa piété coutumière, au début de 1938.

Frère Augustin mourut, n'intervint pas, du moins directement et solennellement, pour en finir avec l'incertitude des esprits que le Frère Augustin avait divisés ou influencés, et rétablir, une fois pour toutes, au profit de l'Institut, les droits de l'histoire; sans doute pensa-t-il qu'ils s'affirmeraient à leur heure sans qu'il fût besoin de les dresser précipitamment sur des cendres encore chaudes. Il se borna à faire jour à la vérité, discrètement, mais nettement, en tout lieu propice¹.

Le Frère Hubert, qui lui succéda, était resté longtemps à l'établissement des sourds-muets de Nantes, sous la direction du Frère Louis qui, je l'ai dit, était ardemment partisan de la thèse du Frère Augustin. Bien que la personnalité du Frère Louis, puissante et populaire, influençât fort ses collaborateurs immédiats, le Frère Hubert, dès le début de son généralat, témoigna de la liberté et de la sûreté de son jugement, en ce qui concernait la filiation montfortaine. Dans la circulaire même où il annonçait aux Frères son élection, il parlait « du vénéré P. Deshayes et de celui dont il était à la fois le fils et le successeur, le vénérable Louis Grignon de Montfort ». Dans sa circulaire du 10 janvier 1887, il appuyait plus fortement sur le fait historique, en rappelant les paroles du P. Deshayes, « sixième successeur de Montfort » : « Je ne fais que réaliser le projet du vénérable de Montfort qui, lui-même, de son vivant, avait fondé

1. Ainsi fit-il paraître, dans l'*Ordo* du diocèse de Luçon, de 1878, une notice sur les Frères de Saint-Gabriel qui commence ainsi : « Le développement de cette congrégation date de 1821. Sa fondation remonte plus haut mais, jusqu'à cette époque, elle avait été peu nombreuse. Elle fut autorisée pour cinq départements, le 17 septembre 1823, sous le titre de *Frères de l'Instruction Chrétienne du Saint-Esprit*. Plus tard, l'augmentation considérable de ses membres l'ayant obligée à quitter la Maison des Pères de la Compagnie de Marie, avec lesquels elle avait demeuré jusque-là, elle changea son titre... » En 1879, l'ombre du Frère Augustin se faisant évanescence, le texte de l'*Ordo* était plus vigoureusement exact : « L'origine de cette congrégation remonte au vénérable P. de Montfort. Avant 1792, et depuis, jusque vers 1821, elle ne se composa que d'un petit nombre de sujets, etc. »

plusieurs écoles pour les garçons. » Il préparait ainsi les voies à un projet mûrement médité¹.

Quand, en effet, s'ouvrit l'année 1888, celle de la béatification solennelle du Père de Montfort, il adressa aux Frères une circulaire dont le texte était décisif :

Nous nous sommes demandé, y disait-il, quel était notre devoir en cette circonstance solennelle. L'exemple de deux communautés, nos sœurs, et, par-dessus tout, vos désirs, nous déterminent à prendre part à cette manifestation catholique. Enfants du P. de Montfort, nous avons encore un motif de plus d'entreprendre le voyage de Rome. Vous vous unirez à nous pour remercier le Souverain Pontife de la couronné de sainteté qu'il daigne déposer de la part de Dieu, sur le front de celui que nous nous glorifions d'appeler notre Père. Il nous sera doux de penser que notre vénéré P. Deshayes sera au milieu de nous pour acclamer le saint Apôtre. Nous ne doutons pas qu'il lui demande de jeter un regard de complaisance sur ses trois familles. »

Le 27 janvier de cette même année, s'ouvrait à Rome le triduum des fêtes de la béatification. Une même vague de ferveur, de vénération, d'amour y jeta les trois familles religieuses de Montfort : les Pères de la Compagnie de Marie, les Filles de la Sagesse, les Frères de Saint-Gabriel, ceux-ci conduits par le Frère Hubert.

A ces journées inoubliables, le chapitre général, réuni le 10 juin 1888 à Saint-Laurent, sous la présidence de Mgr Catteau, évêque de Luçon, donnait la consécration qui convenait. Il vota, par 27 voix contre 2 (dont celle du Frère Louis) une déclaration reconnaissant

1. Le Frère Hubert eut d'autant plus de mérite à affirmer une telle position qu'il eut, de ce chef, à subir, de la part du Frère Louis, une opposition dont le caractère acerbe rappelle celle du Frère Augustin. Opposition d'autant plus pénible qu'elle venait d'une personnalité de l'Institut, vraiment éminente dans l'ordre de sa compétence. Malgré cela, il n'employa ou ne laissa employer que deux ou trois fois le mot Fondateur, au sens large, en parlant soit du P. Deshayes, soit du Frère Augustin ou même du Frère Siméon.

le bienheureux Grignon de Montfort comme « le fondateur de la congrégation des Frères de Saint-Gabriel » et le P. Deshayes comme « l'homme suscité par la divine Providence pour restaurer et développer l'œuvre du bienheureux ». Du moins quant à l'Institut, le point final était mis à une équivoque qui avait pour cause première l'ignorance; le mot de l'histoire était proféré avec l'autorité qui convenait¹.

Nul n'en fut plus satisfait que les Pères, dont le sentiment n'avait pas varié et dont la ligne de conduite, fraternelle et d'une belle générosité spirituelle, ne s'était jamais démentie depuis le transfert des Frères de classe à la maison Supiot. De quoi ils allaient donner, en 1887 encore, un éclatant témoignage. Cette année-là paraissait, sous la signature du P. Fonteneau, premier assistant général de la Compagnie de Marie, une vie du Père de Montfort. Elle avait été expressément demandée à l'auteur par le P. Guyot, le précédent supérieur général de la Compagnie de Marie, décédé le 26 décembre 1886, et portait l'imprimatur de son successeur, le P. Maurille. C'est dire

1. Peu après, le 16 juillet, une circulaire du Frère Hubert dégageait la question, en termes excellents, de tout malentendu : « Sûrement, mes chers Frères, vos cœurs se sont réjouis de toutes ces solennités qui, tout en exaltant notre Sainte Religion, glorifient un apôtre de notre contrée, apôtre dont le tombeau est tout près de nous et dont notre vénéré P. Deshayes est devenu le disciple et l'enfant en entrant dans sa Compagnie; si bien que notre congrégation a toujours été heureuse de se regarder comme ayant un certain degré de parenté spirituelle avec le B. P. de Montfort : parenté assez peu définie cependant et qui se confondait et se résumait.

« Cependant, il fut un temps où les principaux Frères de notre congrégation, ceux qui, par leur position et leur ancienneté dans l'Institut, étaient le plus à même de connaître notre origine, comme par exemple le Très cher Frère Siméon, les chers Frères Abel, André, Denis, etc., et je pourrais ajouter le P. Deshayes lui-même, affirmaient de différentes manières que nous descendons du P. de Montfort.

« Si, alors, cette affirmation n'a pas été soutenue, débattue publiquement, ce n'a été que dans l'intérêt de la paix. Et comme, à plusieurs points de vue, on pouvait donner, et maintenant encore, au vénéré P. Deshayes les titres de Père et de Fondateur, on se bornait à cela, évitant d'approfondir davan-

Saint-Gabriel n'est pas une congrégation montfortaine est rigoureusement parallèle à l'affrontement de Mgr Catteau et du P. Maurille sur l'affaire de la juridiction. L'historien qui, ici, n'a pas à s'occuper de la controverse, ne peut que noter ces concordances et coïncidences, et passer. Son affaire est la ligne simple de l'histoire qui a son point de départ dans le testament de Montfort.

Il reste que depuis ce temps, donc depuis un demi-siècle bientôt, une querelle aussi pénible que vaine, brouillant les pistes, truquant les perspectives, tronquant les documents, s'est développée avec une acuité croissante jusqu'aux environs de 1939¹. Elle fut traversée, le 19 janvier 1910, d'un rayon d'apaisante lumière. Ce jour-là, en effet, la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers rendait le décret annonçant à l'Institut de Saint-Gabriel que la louange et l'approbation apostolique lui étaient concédées par le Souverain Pontife. Il y était dit expressément que « les Frères de l'Instruction chrétienne de Saint-Gabriel, autrefois dits du Saint-Esprit... ont pour Père et invoquent le bienheureux Louis Grignon de Montfort ». Le décret parlait aussi de la « stabilité morale que lui ont procurée environ deux siècles d'existence ».

1. Cette controverse, regrettable et pénible à tant de titres, aura eu du moins l'avantage de provoquer les Frères de Saint-Gabriel à une étude approfondie (dont, à vrai dire, ils ne s'étaient pas suffisamment souciés depuis 1842), de leur filiation montfortaine. Et cette étude, pour être faite d'un point de vue particulier, n'en a pas moins fait progresser remarquablement l'ensemble de nos connaissances sur Montfort et son temps. Un travail considérable reste à faire. Une bonne et complète histoire critique de Grignon de Montfort n'existe toujours pas. La destinée posthume du grand apôtre est aussi singulière que sa vie. Il a fallu sa béatification pour le mettre en lumière, du moins auprès du grand public. Les manuscrits de ses précieux ouvrages ont eu le sort le plus hasardeux. Rappelons que celui du *Traité sur la vraie dévotion à la Sainte Vierge* fut découvert, par hasard, en 1842, « confondu avec un grand nombre de livres tronqués » ! Faut-il ajouter que la controverse n'a pas peu contribué à reléguer, dans l'ombre d'archives, jalouses de leur secret, et où, d'ailleurs, ils sont encore, nombre de documents inestimables ?

Le primat de l'Esprit enrichit par ailleurs le fait historique de justifications et de pertinences souveraines. Nous avons vu comme, dans l'extrême obscurité de leur condition au XVIII^e siècle, les Frères perpétuaient, dans leurs humbles travaux, la Geste héroïque de leurs ancêtres spirituels, les compagnons du grand apôtre de l'Ouest. Tout au long du XIX^e siècle, et jusque de nos jours, leur action apostolique par l'école, leur vie intérieure et leur comportement quotidien, continuent d'être marqués d'une empreinte originale, qui est précisément celle de Montfort.